

HAC
191

THE CANADIAN
WOMEN'S
ECONOMIC
ESUMMIT



NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
40 St. Clair Ave. East, Suite 306, Toronto, Ontario M4T 1M9 (416) 922-3246

1985 ANNUAL GENERAL MEETING

RESOLUTIONS PASSED

	<u>PAGE</u>
DAY CARE	1
EMPLOYMENT EQUITY	1
FISCAL POLICY	1
MEDIA	2
NUCLEAR ISSUES AND PEACE	2
REGIONAL REPRESENTATION	3
REPRODUCTIVE HEALTH	3
SEXUAL ORIENTATION	4
MATERNITY BENEFITS	5
SOVIET MORATORIUM ON MISSILE DEPLOYMENT	5
A WOMAN'S ECONOMIC ALTERNATIVE	5
PEACE CAMP	5
EMPLOYMENT	6
NATIVE WOMEN	7
PROSTITUTION	7
ABORTION	8
JOB TRAINING	8
CHARTER OF RIGHTS	8
CALEA	9
NICARAGUA	9
SEXUAL HARASSMENT	9
ASSAULT	10
TRANSITION HOUSES	10

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

RESOLUTIONS PASSED

DAY CARE

1. BE IT RESOLVED THAT NAC endorse the Canadian Day Care Advocacy's proposed Canada Child Care Financing Act which would enable the provision of publicly funded, universally accessible, comprehensive, non-compulsory, non-profit, parent-controlled, child care services across Canada. Furthermore within the context of a common struggle for a high quality child care system, NAC reaffirm its commitment to free universally accessible day care.
2. BE IT RESOLVED THAT NAC make a commitment to actively participate and encourage members to participate in the public hearings for the Parliamentary Task Force on Child Care.

EMPLOYMENT EQUITY

3. BE IT RESOLVED THAT NAC select the following recommendations of the Commission on Equality in Employment for lobbying in the next year;
 - i. mandatory employment equity programs
 - ii. inclusion of equal pay for work of equal value in all employment equity programs
 - iii. enactment of the child care recommendations that are consistent with NAC policy.
 - iv. pro-rated benefits for part-time workers
 - v. increased participation in and easier access to language, literacy and training programs for women

and in lobbying seek assurance that NAC and other women's groups be consulted on an ongoing basis on the means of implementation and enforcement of these priority recommendations.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC:

- i. condemn as inadequate the planned legislation in response to the Abella Report; and
- ii. urge the federal government to introduce into its employment legislation programs and practices through affirmative action (that is mandatory requirements and enforcement mechanisms including numerical objectives deadlines and special measures) which will bring about equality in employment to the full extent of the federal government's jurisdiction.

FISCAL POLICY

4. WHEREAS the value of tax concessions allowed by the federal government is between 30 and 50 billion dollars per year (according to the Auditor General), and
WHEREAS these tax breaks benefit large companies and high-income taxpayers the most, and
WHEREAS this situation is largely responsible for the deficit, and
WHEREAS the deficit is now being used as an excuse to cut public spending, and
WHEREAS women are the first to be hurt by such cuts,

BE IT RESOLVED THAT NAC lead a campaign strongly recommending that the deficit be reduced through reform of the tax system and not through public spending cuts.

MEDIA

5. BE IT RESOLVED THAT NAC strongly recommend that the CRTC set up a continuing Task Force on Sex-Role Stereotyping, which will incorporate input from the ACTRA National Committee on Women's Issues as well as other bodies already addressing the problem, with the task of revising the Guidelines put forth by the CRTC Task Force so that they can act as positive and enforceable directives to deal with sex-stereotyping in the media.
6. WHEREAS television today is the singular most powerful tool in shaping attitudes and whereas there continues to be an abundance of sexist advertising in the media,

BE IT RESOLVED THAT NAC recommend that federal monies be allotted toward developing a series of creative commercials selling the concept: A WOMAN'S PLACE IS WHERE SHE WANTS TO BE, and that these commercials be aired during prime time to help counterbalance the negative impact of sex-role stereotyping in advertising and thus create a positive alternative, and furthermore, that this proposal be further developed by ACTRA in consultation with NAC, Studio D and Evaluation medias/Media Watch (and produced with their approval).

7. WHEREAS the cultural community of Canada (the 6th most labour intensive industry in this country, employing 300,000 Canadians, making arts the 11th largest industry and the 4th largest employer) is suffering under massive government cutbacks, and
WHEREAS women members of the artistic community are already at a greater disadvantage than their male counterparts, these cuts will undoubtedly have a greater impact on women artists; therefore

BE IT RESOLVED THAT NAC support the protest against the current cutbacks and actively oppose any further cutbacks.

8. WHEREAS the National Film Board's Studio "D" has proven over and over again their strength and commitment to the women of Canada with their continued excellence in documenting and dramatizing the problems women face,

BE IT RESOLVED THAT NAC strongly recommend that the government's financial support to this institution be fully maintained and even strengthened.

NUCLEAR ISSUES AND PEACE

9. BE IT RESOLVED THAT NAC oppose the generation of nuclear power and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC promote conservation and support research and development of less hazardous, environmentally safe renewable sources for power.

10. BE IT RESOLVED THAT NAC oppose Canadian involvement in any program which:

- (1) escalates the arms race into space, and
- (2) increases the militarization of the Canadian north; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC urge the Canadian government to initiate, with other nations, cooperative and non-threatening solutions to the confrontations that jeopardize world peace.

11. BE IT RESOLVED THAT NAC join with other concerned peace forces in calling on the Canadian government to declare Canada's opposition to the U.S. "Star Wars" programme; and

FURTHER THAT NAC call on the Canadian government to support measures leading to the success of disarmament negotiations based on the interrelationship of preventing an arms race in space and ending it on earth, and on the principle of equality and equality of security; and

FURTHER THAT NAC call for an independent Canadian foreign policy for peace, detente and peaceful coexistence.

REGIONAL REPRESENTATION

12. BE IT RESOLVED THAT the NAC Executive create a process, with additional funding, to ensure a two-way information flow, on a regular basis, between member groups and NAC, through the Regional Representatives in order to develop and implement NAC's current action plans and policies and to increase effective national lobbying.

REPRODUCTIVE HEALTH

13. BE IT RESOLVED THAT NAC request that the Canadian Centre for Occupational Health and Safety disseminate more information on the potential, suspected and known workplace hazards which can affect the reproductive health of women, men and their offspring.
14. BE IT RESOLVED THAT NAC endorse the principle of prevention of adverse reproductive health effects in women, men and their offspring, by the most effective means possible which is the control of hazards at their source in the workplace.

In view of the new campaign to secure protections from reproductive hazards in the workplace focusing on the recent Saskia Post civil suit against English Plastics.

BE IT RESOLVED THAT NAC:

- (1) lobby federal and provincial governments to ban the use of agents that are known to cause, or are suspected of causing harm to the reproductive functions of workers or the health of workers' children. Where banning such agents is not possible, governments should require engineering controls such as local ventilation and enclosure, to reduce exposure to levels below the detection limits.
- (2) lobby federal and provincial governments to adopt the following approach to new chemical, biological and physical agents to be used in the workplace;
 - all persons be prohibited from manufacturing, distributing, using or supplying for commercial or industrial use in a workplace any new biological, chemical or physical agent without first applying for and obtaining permission from the appropriate health authority.
 - application for permission must include:
 - a) the intended use of the agent
 - b) the formula of a chemical agent
 - c) the results of toxicological assessments performed by independent competent persons
 - before granting permission, the appropriate authority must be satisfied that the agent is not likely to harm the reproductive function of workers or the health of workers' children, nor to have carcinogenic or mutagenic effects.

15. BE IT RESOLVED THAT NAC lobby federal and provincial governments to enact strong and effective legislation guaranteeing working women and men the right to know what biological, physical, chemical and psychosocial agents and conditions they are exposed to at work including the suspected or known hazards associated with those agents and conditions, the right to refuse unsafe work and the right to participate in matters affecting health and safety in the workplace.
16. BE IT RESOLVED THAT although NAC recognizes the primary need to control reproductive health hazards at their source in the workplace, it recommends that where there are biological, physical, chemical or psychosocial agents and conditions, known or suspected to be hazardous to reproductive capacity, that, as an interim measure only, legislation be introduced which guarantees workers intending to reproduce and women who are pregnant and/or breastfeeding the right to protective reassignment to other duties without loss of income or benefits.
17. BE IT RESOLVED THAT NAC lobby the federal and provincial governments to provide more funding for research into occupational and environmental reproductive health hazards.
18. BE IT RESOLVED THAT NAC urge federal and provincial governments to enact legislation that requires employers to provide personal protective equipment in appropriate sizes for all workers when this equipment is required.
19. BE IT RESOLVED THAT NAC support efforts to litigate test cases which, if successful, would force employers to remove hazards to reproductive capacity from the workplace.
20. BE IT RESOLVED THAT NAC support the dissemination of information about hazards in the workplace and the establishment of worker-oriented occupational safety and health clinics.
21. BE IT RESOLVED THAT NAC oppose exclusionary or other discriminatory policies against women or men based on their reproductive capacity and that the National Action Committee on the Status of Women (NAC) lobby to ensure that this is a prohibited ground of discrimination under human rights legislation.

SEXUAL ORIENTATION

22. BE IT RESOLVED THAT NAC give priority in the coming year to devising a strong lobby to the federal government to include sexual orientation as a prohibited ground for discrimination in the Charter and in the Canadian Human Rights Act and urge NAC member groups to lobby for the inclusion of sexual orientation as a prohibited ground for discrimination.

MATERNITY BENEFITS

23. In view of the statements made in late March, 1985 by the Minister of Finance and others of the federal government concerning a review of maternity benefits under the Unemployment Insurance Act;

BE IT RESOLVED THAT NAC oppose, at this time, the transfer of maternity benefits from the Unemployment Insurance Act to general social welfare programmes which programmes are vulnerable to cuts and the application of means testing. Rather, NAC calls for improvements in the U.I.C. maternity benefit provisions and their extension to 26 weeks of benefits.

SOVIET MORATORIUM ON MISSILE DEPLOYMENT

24. WHEREAS the new peace initiative announced April 7, by Soviet leader Gorbachev of a moratorium on the deployment of intermediate-range missiles, and the suspending of all other reply measures in Europe until November, 1985, is a welcomed demonstration of goodwill towards the success of the present Geneva peace talks;

AND WHEREAS this initiative is an important step towards lessening international tensions and improving the climate at the peace talks.

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT NAC welcomes this Soviet initiative and calls on the Canadian government to urge all NATO member states, particularly the United States, to join the Soviet Union in this moratorium;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC call on the Canadian government to withdraw its implicit support for the Reagan administration's "Star Wars" program;

A WOMAN'S ECONOMIC ALTERNATIVE

25. BE IT RESOLVED THAT this convention of NAC congratulate its president Chaviva Hosek for her excellent contribution at the National Economic Conference held March 22-24, 1985 on behalf of Canadian women.

AND BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC develop a campaign for a Women's Economic Alternative which would include: an economic strategy which would develop secondary industry under national ownership to process our natural resources; reduced working time with no loss in pay to allow workers to benefit from technological change; a fundamental reform in the taxation system which would remove the many tax breaks to large corporations; a reduction in military spending with funding going to socially useful job creation programs.

PEACE CAMP

26. BE IT RESOLVED THAT NAC support the Peace Camp and its democratic right to peaceful protest on Parliament Hill;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC condemn the government's attacks on the Camp and that NAC lobby the government during the annual lobby following this AGM to end these attacks.

EMPLOYMENT

27. WHEREAS draft guidelines on Section 11 of the Canadian Human Rights Act were introduced in March 1985,

BE IT RESOLVED THAT NAC lobby the government and the Canadian Human Rights Commission to strengthen enforcement of Section 11, eliminate delays in cases, accept a simple majority to determine sex predominance, and legislate compulsory job descriptions as an employment standard, and concerning the draft guidelines themselves,

BE IT RESOLVED THAT NAC lobby the Commission and also consider undertaking a campaign in conjunction with other interested parties:

to abandon its position on sex predominance and its position prohibiting comparison between small groups and large groups; maintain a flexible definition of 'establishment', give more disclosure to complainants, and further investigate NAC's Bell Canada complaint and the two complaints filed by the Communications Workers of Canada.

28. In light of the Wilson Budget which is to be presented shortly, and of the federal government's recently expressed intention to restrict funds for direct job creation in social sectors, a move that would specifically affect women,

BE IT RESOLVED THAT NAC invite all its member groups to participate massively in the green card campaign already underway in Quebec. These cards, which may be completed anywhere where women meet, must be sent as soon as possible to Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration, and must bear the following message:

Dear Miss MacDonald:

I, the undersigned, demand that the federal government take immediate steps to establish a direct job creation program for women in the community sector. Your current policy favours the private sector, which in turn gives preferential treatment to the male labour force. I also demand that more funds be granted to enable the provinces to create thousands of jobs in the following social fields:

- day care
- health
- education
- women's centres
- home care services for the elderly
- protection of the environment (treatment of sewage and air pollution, green spaces)
- food self-sufficiency

TOGETHER WITH OTHER CANADIAN WOMEN, I maintain that the jobs in these sectors are of NATIONAL IMPORTANCE.

I am qualified for a well-paid, permanent, full-time position.

NAME:

ADDRESS:

CITY:

FEDERAL RIDING:

Postage Paid.

NATIVE WOMEN

29. WHEREAS Native people in this country are the poorest of the poor, and

WHEREAS the Deputy Prime Minister has recommended drastic cuts to Native programs and the turning over of responsibilities for Native people to the provinces,

BE IT RESOLVED THAT NAC demands that the government disregard the recommendations of the Deputy Prime Minister and that the government continue to fund fully all Native programs and Native organizations.

30. MOVED THAT the P.C. government;

(1) Reject the 'new clause 17' proposed by the Standing Committee on Indian Affairs and deal with the problem of high impact bands without restricting the rights to participation by reinstated Indian women, and

(2) Keep intact the family unit by amending Bill C-31 to give 'Indian Status' and Band Membership to children and grandchildren of people who lost status by the operation of the Indian Act.

MOVED THAT the government amend Bill C-31 to ensure that all Band members, including reinstated members, and not just reserve residents have a right to participate in the development of the membership code and to vote on the membership code.

MOVED THAT NAC condemn the federal inaction and silence to threats of violence against Indian women and their children by some Native leaders as reported by the press and on the CBC Journal.

AUTONOMY FOR PROSTITUTES

31. BE IT RESOLVED THAT NAC publically oppose the Anti-Prostitution Bill proposed by Justice Minister John Crosbie and publically evaluate the limitations of the Fraser Commission Report in reference to prostitution.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT NAC contact ASP (Alliance for Safety of Prostitutes) and the Canadian Organization for Rights of Prostitutes to take action on the demands of these groups for decriminalization of prostitution.

BACKGROUND: Women do not support the system of prostitution in decriminalization, but seek to encourage self-determination for prostitutes. Until the economic/sexual exploitation of women is abolished, this oppressed group requires the support and action of feminists.

REASONS FOR OPPOSITION TO THE ANTI-PROSTITUTION BILL:

- (1) will remove the rights of prostitutes and impose a criminal record
- (2) embodies the social, moral and hence legalistic attitudes that persecute prostitutes

ABORTION

32. WHEREAS the federal and provincial Crown Attorneys have argues an anti-choice position, that Section 251 (Abortion Law) exists to protect the fetus and that while the Charter protects the right to marry and have children but not the right to abortion, and

WHEREAS the Manitoba government has lauched a vicious attack against women's right to choose by twice raiding and seizing equipment from the Morgentaler Clinic, and the Manitoba College of Physicians and Surgeons has suspended Dr. Morgentaler's licence to practice, and

WHEREAS action is needed immediately in that the hearing on his licence is next week and the Manitoba Clinic is still closed

BE IT RESOLVED THAT NAC strongly condemn the line of argument by the Crown and make clear during the lobby that this move toward an anti-choice position is totally unacceptable to the women's movement, and

BE IT RESOLVED THAT THIS NAC AGM write to Premier Howard Pauley and Attorney-General R. Penner and the Manitoba College of Physicians and Surgeons to condemn the raids and ask the N.D.P. government to immediately drop the charges and take over the Morgentaler Clinic according to N.D.P. party policy.

JOB TRAINING

33. In view of the development of the new Labour Market strategy which the Minister of Employment and Immigration will submit for approval in June, 1985,

BE IT RESOLVED THAT NAC lobby the federal government to ensure:

- (i) equal representation of women, including women's groups and women employers on regional and local Labour Market Needs Committees and Local Advisory Committees.
- (ii) that 45% of training funds be specifically directed to women - which is the proportion of women in the labour force.
- (iii) that training allowances are increased to reflect the cost of living to enable women to take advantage of training programs.
- (iv) that training programs must be complemented by mandatory affirmative action for women in the workplace - private and public sector.

CANADIAN CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS

34. WHEREAS the implementation of Section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms was delayed for three years to allow for legislative reviews, and

WHEREAS the Chairmman of the Committee announced on April 29th, 1985, its need to have a 'public dialogue' on the issues and possible solutions

BE IT RESOLVED THAT NAC protest to the government of Canada the outrageously inadequate notice given and the three-week schedule allowed for the Canada-wide hearings by the Parliamentary Committee on Equality Rights.

CALEA

35. MOVED THAT NAC pledge its solidarity with the 3,000 CALEA passenger agents on strike against Air Canada and urge its member organizations to avoid bookings with Air Canada until the strike is over;

FURTHER MOVED THAT NAC soundly condemn Air Canada for its demands for contract concessions that will turn full-time, decent-paying jobs into cheap, part-time jobs;

AND FURTHER MOVED THAT NAC call upon the Minister of Employment and Immigration and the Minister of Transport to offer their personal intervention in this strike to make real the government's pledge that Crown Corporations will act as models for employment equity and to insist that Air Canada remove its concession demands from the bargaining table.

NICARAGUA

36. WHEREAS the recent embargo imposed by the U.S. on Nicaragua will jeopardize the independence of that country and the economic conditions of all its people;

AND WHEREAS the gains made by Nicaraguan women in areas of health services, education, day care and economic survival will be seriously threatened by any further economic aggression,

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT NAC convey to the federal government our support of the Canadian government decision to not support the U.S. economic embargo of Nicaragua, and

FURTHER THAT NAC encourage the Canadian government to increase trade with Nicaragua.

SEXUAL HARASSMENT

37. WHEREAS the Supreme Court of Canada is considering granting leave for the hearing of Bonnie Robichaud's case on Monday May 13, 1985 at 2:00 p.m. and there is no guarantee that leave will be granted,

AND WHEREAS Bonnie Robichaud will be denied further access to the courts for a legal remedy if leave is not granted,

AND WHEREAS immediate action is required to highlight Ms. Robichaud's case,

AND WHEREAS as Ms. Robichaud is not able to return to work because of the working conditions at the Department of National Defence,

BE IT RESOLVED THAT NAC call upon the Prime Minister, the Minister Responsible for the Status of Women, the Minister of National Defence and the Minister of Justice to:

- (a) ensure that there is no further sexual harassment allowed at the Department of National Defence
- (b) compensate Ms. Robichaud for the damages and injury she has suffered
- (c) discipline the supervisor who harassed Ms. Robichaud

regardless of whether the Supreme Court of Canada grants leave to hear Ms. Robichaud's case.

- (d) ensure the Crown is held liable for employees' actions in sexual harassment cases

ASSAULT

38. WHEREAS it is now being found that many men who assault their wives also assault their children, often sexually; and

WHEREAS child victims of incest are being forced by the courts to endure access rights granted to the father who has raped them, and

WHEREAS children under the age of 14 who accuse male relatives of sexually assaulting them are rarely believed by judges, and therefore the assailant is not convicted;

BE IT RESOLVED THAT NAC:

- (1) publicize this problem
- (2) lobby the federal government for changes in the law and regulations, making the evidence of young children admissible in court without requiring corroborating testimony from an adult, and specifying that fathers who rape their children thereby forfeit all parental rights;
- (3) lobby provincial governments to set up a program of supervised access for cases where any form of child abuse is suspected of proven or where abduction is feared.
- (4) lobby federal and provincial governments to immediately institute a compulsory educational program for judges and lawyers about incest and wife assault.

VANCOUVER TRANSITION HOUSE

39. BE IT RESOLVED THAT NAC support workers at Vancouver Transition House, one of the first transition houses in Canada, in their struggle to continue to provide a feminist-based service to battered women and their children, in the face of their learning Friday that the YWCA of Vancouver will not negotiate renewal of the houses' contract with the provincial government of B.C. which is due to expire 30 June 1985.

- 3) le CCA exerce des pressions sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin que ces derniers mettent sur pied un programme d'accès surveillé lorsqu'on soupçonne des cas d'agressions sexuelles ou autres lorsque ces agressions ont été prouvées, ou lorsqu'il y a lieu de craindre un enlèvement.
- 4) le CCA exerce des pressions sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin que ces derniers mettent sur pied immédiatement un programme d'éducation obligatoire à l'intention des juges et des avocats pour les renseigner sur l'inceste et l'agression contre les épouses.

MAISON DE TRANSITION DE VANCOUVER

- 39- IL EST RESOLU QUE le CCA appuie les travailleuses de la Maison de transition de Vancouver, qui fut l'une des premières maisons de transition au Canada, dans leur lutte en vue de continuer à fournir des services féministes aux femmes battues et à leurs enfants, suite à l'annonce de vendredi selon laquelle le YWCA de Vancouver ne négociera pas le renouvellement du contrat de la Maison avec le gouvernement, contrat qui doit se terminer le 30 juin 1985.

connaître l'affaire Robichaud,

ET ATTENDU QUE Bonnie Robichaud ne peut retourner travailler au ministère de la Défense nationale, faute de conditions de travail satisfaisantes,

IL EST RESOLU QUE le CCA demande au Premier ministre, au ministre responsable de la condition féminine, au ministre de la Justice et au ministre de la Défense nationale de

- a) faire en sorte que le harcèlement sexuel disparaisse au ministère de la Défense nationale;
- b) dédommager B. Robichaud pour les dommages et les torts qu'elle a subis;
- c) d'imposer des sanctions disciplinaires au harceleur de B. Robichaud et
- d) assurer que ce soit la Couronne qui ait la responsabilité des actions intentées par les employées dans les causes de harcèlement sexuel

et ce, que la Cour Suprême accorde ou non l'autorisation de faire appel dans l'affaire Bonnie Robichaud.

AGRESSIONS SEXUELLES

38- ATTENDU QU'il est maintenant établi que de nombreux hommes qui agressent leur femme agressent aussi leurs enfants, souvent sexuellement;

ATTENDU QUE les enfants victimes d'inceste sont forcés par les tribunaux de respecter le droit de visite accordés aux pères qui les ont violés;

ATTENDU QUE les enfants de moins de 14 ans qui accusent des parents mâles de les avoir agressés sexuellement sont rarement crus par les juges et, par conséquent, que les agresseurs ne sont pas condamnés;

IL EST RESOLU QUE

- 1) le CCA fasse connaître ce problème;
- 2) le CCA exerce des pressions sur le gouvernement fédéral pour que ce dernier modifie les lois et les règlements afin que les témoignages de jeunes enfants puissent être entendus devant les tribunaux sans qu'il soit nécessaire que le témoignage d'un adulte vienne les corroborer et afin que les pères qui violent leurs enfants perdent tous leurs droits parentaux;

GRÈVE DES EMPLOYE-E-S D'AIR CANADA

35- IL EST RESOLU QUE

- 1) le CCA soit solidaire des 3000 agents au sol représenté-e-s par l'Association canadienne des employés du transport aérien actuellement en grève et presse ses groupés membres de boycotter Air Canada tant que durera la grève;
- 2) le CCA condamne vigoureusement Air Canada et les concessions que la compagnie exige de ses employé-e-s en vue de transformer des emplois à temps plein bien rémunérés en emplois à temps partiel chichement payés;
- 3) le CCA presse la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Transports d'intervenir personnellement dans cette grève pour montrer que le gouvernement tient sa promesse de faire des sociétés de la Couronne des modèles d'égalité dans l'emploi et d'insister pour qu'Air Canada retire ses exigences de concessions syndicales de la table des négociations.

NICARAGUA

36- ATTENDU QUE l'embargo que les Etats-Unis ont mis dernièrement sur le Nicaragua menace l'indépendance de ce pays et aggrave les conditions économiques des Nicaraguayen-ne-s;

ATTENDU QUE les progrès réalisés par les femmes nicaraguayennes dans les domaines des services médicaux, de l'éducation, des services de garde et de survie économique sont gravement menacés par toute agression économique,

IL EST RESOLU QUE le CCA informe le gouvernement fédéral qu'il appuie la décision du gouvernement canadien de ne pas soutenir l'embargo économique mis par les Etats-Unis sur le Nicaragua, et que le CCA encourage le gouvernement canadien à accroître ses échanges commerciaux avec le Nicaragua.

HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

37- ATTENDU QUE la Cour Suprême du Canada envisage d'accorder à Bonnie Robichaud la permission d'interjeter appel, que sa requête sera entendue le lundi 13 mai et qu'il n'est pas garanti que cette autorisation lui sera accordée,

ET ATTENDU QUE Bonnie Robichaud ne pourra plus demander à un tribunal de trouver une solution juridique à sa situation si l'autorisation d'interjeter appel n'est pas accordée,

ET ATTENDU QUE des mesures immédiates s'imposent pour faire

IL EST RESOLU QUE l'Assemblée générale annuelle du CCA écrive au Premier ministre Howard Pauley, au Procureur général R. Penner et au Collège des médecins du Manitoba pour condamner les raids policiers et demander au gouvernement néo-démocrate de renoncer immédiatement aux accusations et de prendre en mains la clinique Morgentaler, conformément à la politique du NPD.

FORMATION PROFESSIONNELLE

33- ATTENDU QUE la ministre de l'emploi et de l'Immigration élaborera la nouvelle stratégie sur le marché du travail qu'elle soumettra à l'approbation du gouvernement en juin 1985,

IL EST RESOLU QUE le CCA exerce des pressions sur le gouvernement fédéral

- i) pour assurer une représentation égale des femmes, y compris les groupements féminins et les femmes employeurs, au sein des comités régionaux et locaux sur les besoins du marché du travail ainsi qu'au sein des comités consultatifs locaux;
- ii) pour que 45% des crédits de formation soient réservés expressément à l'usage des femmes, ce qui représenterait un taux correspondant à la proportion de la population active constituée par les femmes:
- iii) pour que les allocations de formation soient augmentées en fonction de la hausse du coût de la vie afin que les femmes puissent tirer parti des programmes de formation;
- iv) pour que les programmes de formation s'accompagnent de programmes obligatoires d'action positive dans le secteur privé et dans le secteur public afin d'améliorer la situation des femmes en milieu de travail.

CHARTRE DES DROITS

34- ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte des droits et libertés a été retardée pendant trois ans afin de permettre un examen des lois et

ATTENDU QUE le président du Comité a annoncé le 29 avril 85 qu'il fallait un "dialogue public" sur les questions et les solutions possibles,

IL EST RESOLU QUE le CCA proteste auprès du gouvernement du Canada contre le préavis carrément insuffisant qui a été donné ainsi que contre le calendrier de trois semaines seulement prévu pour les audiences nationales que tiendra le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité.

AUTONOMIE POUR LES PROSTITUEES

31- IL EST RESOLU QUE le CCA s'oppose publiquement au projet de loi préparé par le ministre de la Justice John Crosbie et fasse publiquement état des limites du Rapport de la Commission Fraser sur la prostitution.

DE PLUS, IL EST RESOLU QUE le CCA communiquera avec l'ASP (Alliance for Safety of Prostitutes) et avec la Canadian Organization for Rights of Prostitutes pour donner suite aux revendications de ces organismes relatives à la décriminalisation de la prostitution.

Contexte de la résolution:

Les femmes ne se prononcent pas en faveur de la prostitution lorsqu'elles appuient sa décriminalisation mais visent plutôt à encourager l'auto-détermination des prostituées. Tant que l'exploitation économique et sexuelle des femmes ne sera pas abolie, ce groupe d'opprimées aura besoin de l'appui moral et concret des féministes.

Motifs d'opposition au projet de loi contre la prostitution:

- 1/ Ce projet de loi nie les droits des prostituées et institue un casier judiciaire.
- 2/ Il perpétue les attitudes sociales, morales et juridiques qui entraînent la persécution des prostituées.

AVORTEMENT

32- ATTENDU QUE les procureurs de la Couronne fédéraux et provinciaux ont défendu la position anti-choix d'après laquelle l'article 251 (droit à l'avortement) existe pour protéger le fœtus et d'après laquelle la Charte ne protège pas le droit à l'avortement même si elle protège le droit au mariage et à la procréation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Manitoba a lancé une attaque perfide contre le libre-choix des femmes en effectuant des descentes dans la clinique Morgentaler et en y confisquant du matériel et que le Collège des médecins du Manitoba a suspendu le Dr Morgentaler et

ATTENDU QU'il faut prendre des mesures immédiatement puisque l'audience relative à la suspension du Dr Morgentaler aura lieu la semaine prochaine et que la clinique est toujours fermée,

IL EST RESOLU QUE le CCA condamne vivement l'argumentation de la Couronne et indique clairement à l'occasion du lobby que ce mouvement vers une position anti-choix est tout à fait inacceptable aux yeux des groupements féminins, et

AVEC LES AUTRES FEMMES, je déclare que les emplois dans ces secteurs sont d'UTILITE NATIONALE.

Je suis qualifiée pour un travail permanent à plein temps bien rémunéré.

NOM
ADRESSE
VILLE
COMTE FEDERAL

FEMMES AUTOCHTONES

29- ATTENDU QUE les autochtones de ce pays sont les plus démunis des plus démunis et

ATTENDU QUE le Vice-Premier ministre a recommandé des réductions draconiennes des programmes à l'intention des autochtones ainsi que le transfert aux provinces des responsabilités relatives aux autochtones,

IL EST RESOLU QUE

- 1) le CCA demande au gouvernement de ne pas tenir compte des recommandations du Vice-Premier ministre et que
- 2) le gouvernement continue de financer intégralement tous les programmes à l'intention des autochtones et tous les organismes autochtones.

30- IL EST RESOLU QUE le gouvernement conservateur

- 1) rejette le nouvel "article 17" proposé par le Comité permanent sur les Affaires indiennes et résolve le problème des bandes censées être fortement troublées par la loi sans limiter les droits à la participation des femmes autochtones réinscrites et
- 2) qu'il garde intacte la cellule familiale en amendant le projet de loi C-31 pour que soient inscrits et deviennent membres des bandes les enfants et les petits-enfants d'autochtones qui ne sont plus inscrits par suite de la mise en vigueur de la Loi sur les Indiens.

IL EST RESOLU QUE le gouvernement amende le projet de loi C-31 pour que tous les membres de bandes, y compris les membres réinscrits et pas seulement les autochtones vivant sur une réserve, aient le droit de participer à l'élaboration du code des membres et de voter à ce sujet.

IL EST RESOLU QUE le CCA condamne l'inaction et le silence du gouvernement fédéral face aux menaces de violence que certains dirigeants autochtones ont proférées contre les femmes autochtones et leurs enfants que la presse et l'émission "The Journal" du réseau anglais de Radio-Canada ont rapportées.

EMPLOI

- 27- ATTENDU QUE l'ébauche des lignes directrices relatives à l'article 11 de la Loi canadienne des droits de la personne a été présentée en mars 1985,

IL EST RESOLU QUE le CCA exerce des pressions sur le gouvernement et sur la Commission canadienne des droits de la personne afin de renforcer l'application de l'article 11, d'éliminer les retards dans l'étude des cas, d'accepter la majorité simple lorsqu'il faut déterminer la prédominance sexuelle et d'adopter des lois qui rendront obligatoires les descriptions de poste comme norme d'emploi,

et concernant les lignes directrices elles-mêmes, que le CCA exerce des pressions sur la Commission et considère aussi la possibilité de lancer une campagne, de concert avec d'autres parties intéressées, afin que la Commission abandonne sa position au sujet de la prédominance sexuelle et sa position qui interdit les comparaisons entre les petits groupes et les grands groupes; qu'elle maintienne une définition souple d'un "établissement"; qu'elle soit plus ouverte dans les renseignements qu'elle donne aux plaignant-e-s et qu'elle fasse une enquête plus poussée sur la plainte que le CCA a déposée contre Bell Canada ainsi que sur les deux plaintes déposées par le Syndicat des travailleurs en communications du Canada.

- 28- En raison de la présentation très prochaine du budget Wilson et de la volonté manifestée récemment par le gouvernement fédéral de réduire les fonds pour la création directe d'emplois dans les domaines sociaux, ce qui affecte tout particulièrement les femmes,

IL EST RESOLU QUE le CCA invite tous les groupes membres à participer massivement à la campagne des CARTES VERTES déjà commencée au Québec. Ces cartes, remplies sur place partout où les femmes se rencontrent, doivent être adressées à Madame Flora McDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le plus tôt possible; elles sont libellées comme suit:

Madame la Ministre

Je soussignée réclame du gouvernement fédéral dès maintenant une CREATION DIRECTE D'EMPLOIS POUR LES FEMMES dans le secteur communautaire. En effet, votre politique actuelle privilégie le secteur privé qui, lui, privilégie encore (!) la main-d'oeuvre masculine.

Je réclame aussi que des FONDS ACCRUS soient accordés aux provinces pour qu'elles créent des MILLIERS D'EMPLOIS dans les domaines sociaux: garderies, santé, éducation, centres de femmes, maintien à domicile pour personnes âgées, protection de l'environnement (traitement des eaux, de l'air, espaces verts) et autosuffisance alimentaire.

MORATOIRE SOVIETIQUE SUR LE DEPLOIEMENT DES MISSILES

24- ATTENDU QUE la nouvelle initiative de paix annoncée le 7 avril par le dirigeant soviétique Gorbatchev concernant un moratoire sur le déploiement des missiles à portée intermédiaire et la suspension de toutes autres mesures de rétorsion en Europe jusqu'en novembre 1985 est une manifestation de bonne volonté qui augure bien du succès des pourparlers de paix à Genève,

ATTENDU QUE cette initiative est une étape importante vers la réduction des tensions internationales et l'amélioration du climat des pourparlers de paix,

IL EST PAR CONSEQUENT RESOLU QUE le CCA salue cette initiative soviétique et demande au gouvernement canadien de presser tous les pays membres de l'OTAN, en particulier les Etats-Unis, de participer au moratoire proposé par l'Union soviétique;

IL EST EN OUTRE RESOLU que le CCA presse le gouvernement canadien de retirer son appui implicite au programme de la "Guerre des étoiles" du président Reagan.

UNE SOLUTION ECONOMIQUE DE RECHANGE POUR LES FEMMES

25- IL EST RESOLU QUE la présente assemblée du CCA félicite sa présidente Chaviva Hosek pour l'excellente contribution qu'elle a apportée à la Conférence économique du 22-24 mars 1985, au nom des femmes canadiennes;

IL EST EN OUTRE RESOLU QUE le CCA mette sur pied une campagne visant à promouvoir une solution économique de rechange pour les femmes comprenant une stratégie visant à accroître le nombre d'industries secondaires nationalisées en vue de la transformation de nos ressources naturelles, à réduire le temps de travail sans perte de salaire pour permettre aux travailleurs et aux travailleuses de profiter des changements technologiques et à réformer en profondeur le système fiscal de manière à supprimer les concessions fiscales aux grandes corporations et à réduire les dépenses militaires pour en consacrer les fonds à des programmes de création d'emplois avantageux pour la société.

CAMP DE LA PAIX

26- IL EST RESOLU QUE le CCA appuie le Camp de la paix et son droit démocratique à manifester pacifiquement sur la Colline parlementaire;

IL EST EN OUTRE RESOLU QUE le CCA condamne l'attaque du gouvernement contre le Camp et, pour faire cesser ces attaques, qu'il exerce des pressions auprès du gouvernement à l'occasion de son Lobby annuel qui aura lieu après la présente Assemblée générale.

- 19- IL EST RESOLU QUE le CCA appuie les recours dans les causes-types qui pourront, en cas de jugement favorable, obliger les employeurs à éliminer du milieu de travail les dangers pour la santé en matière de reproduction.
- 20- IL EST RESOLU QUE le CCA appuie la diffusion de l'information sur les risques pour la santé en milieu de travail et la création de cliniques de santé-sécurité au travail orientées sur les besoins des travailleurs-euses.
- 21- IL EST RESOLU QUE le CCA s'oppose aux politiques d'exclusion et toute autre politique discriminatoire à l'endroit des hommes et des femmes fondées sur leur capacité de reproduction et que le CCA exerce des pressions pour s'assurer qu'il s'agit bien là d'un motif de discrimination interdit par les lois sur les droits de la personne.
-

ORIENTATION SEXUELLE

- 22- IL EST RESOLU QUE le CCA mette dans l'année qui vient la priorité sur la préparation d'une grande campagne de pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il inclue l'orientation sexuelle comme motif illégal de discrimination dans la Charte des droits et libertés et dans la Loi canadienne des droits de la personne, et qu'il presse ses groupes membres d'exercer des pressions pour l'inclusion de l'orientation sexuelle comme motif illégal de discrimination.
-

PRESTATIONS DE MATERNITE

- 23- En raison des déclarations faites à la fin du mois de mars 85 par le ministre des Finances et d'autres membres du gouvernement fédéral concernant la révision des prestations de maternité en vertu de la Loi sur l'Assurance-chômage,
- IL EST RESOLU QUE le CCA s'oppose pour le moment à ce que les prestations de maternité passent de la Loi sur l'Assurance-chômage aux programmes généraux d'assistance sociale, qui sont à la merci des coupures et de la vérification des ressources. Le CCA demande plutôt d'améliorer les dispositions relatives aux prestations de maternité dans la Loi sur l'Assurance-chômage et de porter ces prestations à 26 semaines.
-

2)- QUE le CCA presse les gouvernements fédéral et provinciaux d'adopter la marche à suivre suivante concernant l'utilisation de tout nouveau produit chimique biologique et physique en milieu de travail:

- aucune autorisation ne doit être donnée de fabriquer, distribuer, utiliser ou fournir un nouveau produit biologique, chimique ou physique, pour usage commercial ou industriel en milieu de travail, sans en avoir au préalable fait la demande auprès des autorités sanitaires compétentes et en avoir obtenu l'autorisation
- la demande d'autorisation doit préciser:
 - a) l'usage qu'on entend faire du produit;
 - b) l'énumération des composantes, s'il s'agit d'un produit chimique
 - c) les résultats d'essais toxicologiques effectués par des experts indépendants;
- avant d'accorder une telle autorisation, les autorités concernées doivent être persuadées que les produits ne comportent aucun danger pour le système reproductif des travailleuses ou la santé des enfants qu'elles portent et n'auront aucun effet cancérigène ou mutagène.

- 15- IL EST RESOLU QUE le CCA fasse pression auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils adoptent des lois rigoureuses et efficaces qui garantissent aux travailleuses et travailleurs le droit de savoir à quels agents chimiques et biologiques et à quelles conditions physiques et psycho-sociales ils/elles sont exposé-e-s, y compris les dangers connus ou supposés rattachés à ces agents et conditions, le droit de refuser un travail dangereux et le droit de se prononcer sur les questions concernant la santé et la sécurité en milieu de travail.
- 16- IL EST RESOLU QUE même si le CCA reconnaît le besoin primordial de contrôler à leur source en milieu de travail les dangers pour la santé au niveau du système reproductif, il recommande que lorsqu'il y a des agents chimiques ou biologiques et des conditions physiques et psycho-sociales dangereux ou supposés dangereux pour les capacités reproductrices, on adopte des lois, comme mesure provisoire seulement, pour garantir aux travailleuses-eurs qui veulent concevoir et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent le droit d'être réaffecté-e-s à d'autres tâches sans perte de revenus ni d'avantages.
- 17- IL EST RESOLU QUE le CCA fasse pression auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils financent davantage les recherches sur la santé-sécurité au travail au niveau des risques professionnels et environnementaux pour les capacités reproductrices des travailleurs-euses.
- 18- IL EST RESOLU QUE le CCA fasse pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils adoptent des lois qui obligent les employeurs à fournir des équipements protecteurs individuels adaptés à la taille de tous et toutes les travailleurs-euses quand cet équipement s'avère nécessaire.

- 11- IL EST RESOLU QUE le CCA se joigne aux autres forces en faveur de la paix pour demander au gouvernement d'affirmer l'opposition du Canada au programme de "Guerre des étoiles" américain et
 QUE le CCA demande au gouvernement canadien d'appuyer les mesures qui favoriseront le succès de négociations sur le désarmement basées sur la prévention réciproque de la course aux armements dans l'espace et l'élimination de la course aux armements sur terre, et sur le principe de l'égalité et de l'égalité en matière de sécurité et
 QUE le CCA réclame une politique extérieure canadienne indépendante et favorable à la paix, à la détente et à la coexistence pacifique.

REPRESENTATION REGIONALE

- 12- IL EST RESOLU QUE la direction du CCA mette sur pied un processus, disposant de ressources financières supplémentaires, pour assurer la circulation continue de l'information dans les deux sens entre les groupes membres et le CCA, par l'entremise des représentantes régionales, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques et les plans d'action actuels et d'accroître l'efficacité du lobbying national.

RISQUES POUR LA CAPACITE DE REPRODUCTION EN MILIEU DE TRAVAIL

- 13- IL EST RESOLU QUE le CCA demande au Centre canadien de la santé et de la sécurité au travail de diffuser plus d'informations sur les risques possibles, supposés ou connus en milieu de travail qui peuvent avoir une incidence sur la santé au niveau de la capacité reproductrice des femmes, des hommes et de leur progéniture.
- 14- IL EST RESOLU QUE le CCA endosse le principe de la prévention des effets néfastes pour la santé au niveau de la reproduction par le moyen le plus efficace qui soit, à savoir le contrôle des dangers à leur source dans le milieu de travail

ET QU'en raison de la nouvelle campagne visant à protéger les travailleuses contre les dangers que les lieux de travail comportent pour le système reproductif, dangers mis en évidence par la poursuite au civil intentée par Saskia Post contre la compagnie English Plastics,
 IL EST RESOLU QUE

1)- le CCA presse les gouvernements fédéral et provinciaux d'interdire l'usage de produits qu'on sait ou qu'on soupçonne préjudiciables au système reproductif des travailleuses ou à la santé des enfants qu'elles portent. Lorsqu'il est impossible d'interdire de tels produits, les gouvernements devraient imposer la mise en place de moyens techniques visant à enrayer le danger, tels que l'aération et l'étanchéité des locaux, afin de réduire le degré d'exposition en deça des niveaux décelables;

écoute pour contrebalancer l'impact négatif des stéréotypes sexistes des annonces publicitaires et créer ainsi une alternative positive,
 ET QUE L'ACTRA devra développer et préciser cette proposition en consultant le CCA, le Studio D et Evaluation Médias/Media Watch (la formule finale devra être approuvée par ces trois organismes).

- 7- ATTENDU QUE la communauté culturelle canadienne (qui, avec 300 000 employé-e-s, occupe le 6e rang des industries génératrices d'emplois, ce qui fait de la création artistique et culturelle la 11e industrie et le 4e employeur) souffre de coupures gouvernementales massives et
 ATTENDU QUE les femmes de cette communauté artistique et culturelle sont déjà très désavantagées par rapport à leurs collègues masculins et que ces coupures auront donc des conséquences plus graves pour les femmes artistes,

IL EST RESOLU QUE le CCA appuie le mouvement de protestation contre les coupures actuelles et s'oppose activement à toute autre coupure.

- 8- ATTENDU QUE le "Studio D" de l'Office national du film a prouvé à maintes et maintes reprises son efficacité et son engagement envers les femmes canadiennes par son excellent travail de recherche et de mise en images des problèmes qu'affrontent les femmes canadiennes,

IL EST RESOLU QUE le CCA recommande fortement au gouvernement de maintenir et même d'intensifier son soutien financier à cette institution.

ENERGIE NUCLEAIRE, PAIX ET DESARMEMENT

- 9- IL EST RESOLU QUE le CCA s'oppose à la production d'énergie nucléaire et

QU'il encourage la conservation et appuie le développement de sources d'énergie renouvelables et moins dangereuses pour la population et pour l'environnement.

- 10- IL EST RESOLU QUE le CCA s'oppose à l'engagement du Canada dans tout programme
 a) d'escalade de la course aux armements dans l'espace
 b) de militarisation du Nord canadien et
 QUE le CCA fasse pression sur le gouvernement pour qu'il développe, avec d'autres pays, des solutions basées sur la coopération et la non-dissuasion aux conflits qui mettent en péril la paix dans le monde.

Il est en outre résolu que le CCA

- i- condamne le projet de loi préparé par le gouvernement fédéral suite au Rapport Abella et
- ii- fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il introduise dans sa législation sur l'emploi des programmes et des pratiques qui, par l'action positive (imposition d'exigences, mécanismes d'application incluant des objectifs quantitatifs avec échéanciers et des mesures spéciales) instaurent l'égalité dans l'emploi dans tous les secteurs sous juridiction fédérale.

POLITIQUE FISCALE

- 4- ATTENDU QUE la valeur des concessions fiscales accordées par le gouvernement fédéral se situe entre 30 et 50 milliards de dollars par année (selon le vérificateur général), et ATTENDU QUE ces échappatoires fiscales privilégient surtout les grandes entreprises et les contribuables à revenus élevés et
- ATTENDU QUE cette situation est en grande partie responsable du déficit et
- ATTENDU QUE le déficit sert actuellement de prétexte pour réduire et pour freiner les dépenses publiques, et
- ATTENDU QUE les femmes sont les premières victimes de telles réductions,

IL EST RESOLU QUE le CCA mène une campagne pour réclamer que la réduction du déficit passe par une réforme du système fiscal et non pas par la réduction des dépenses publiques.

MEDIAS

IL EST RESOLU

- 5- Que le CCA recommande fortement au CRTC de créer un Groupe de travail permanent sur les stéréotypes sexistes qui intégrera les données et informations fournies par le Comité national sur la condition féminine de l'ACTRA (ACTRA National Committee on Women Issues) et par d'autres groupes déjà impliqués sur ce problème dans son travail de révision des lignes directrices formulées par le Groupe de travail du CRTC pour en faire des directives positives et applicables face aux stéréotypes sexuels dans les médias.
- 6- ATTENDU QUE la télévision aujourd'hui constitue le médium le plus puissant pour façonner les attitudes de la population et que les annonces publicitaires sexistes continuent de pulluler dans les médias,
- IL EST RESOLU QUE le CCA recommande qu'on alloue des fonds fédéraux pour la création d'une série d'annonces publicitaires sur le thème LA PLACE D'UNE FEMME, C'EST LÀ OÙ ELLE VEUT ÊTRE et que ces annonces soient diffusées aux heures de grande

SERVICES DE GARDERIES

IL EST RESOLU

- 1- Que le CCA endosse la proposition d'une Loi sur le financement des services de garde faite par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, loi qui assurerait des services financés par les fonds publics, universels, complets, non obligatoires, à but non lucratif et contrôlés par les parents partout au Canada.
De plus, dans le cadre d'une lutte commune en faveur d'un système de services de garde de bonne qualité, il est résolu que le CCA réaffirme sa prise de position en faveur d'un réseau universel de services de garderies gratuits.
- 2- Que le CCA s'engage à participer activement et à encourager ses membres à participer aux audiences publiques du Groupe de travail parlementaire sur les services de garde.

EGALITE DANS L'EMPLOI

IL EST RESOLU

- 3- Que le CCA choisisse les recommandations suivantes faites par la Commission sur l'égalité dans l'emploi pour ses pressions auprès du gouvernement dans l'année qui vient:
 - i- Programmes obligatoires d'accès à l'égalité dans l'emploi
 - ii- Inclusion du salaire égal pour un travail d'égale valeur dans tous les programmes d'accès à l'égalité
 - iii- Adoption des recommandations sur les services de garde qui coïncident avec la politique du CCA en la matière.
 - iv- Avantages sociaux proportionnels pour les travailleuses-eurs à temps partiel
 - v- Participation accrue avec un accès facilité au langage dans les programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle.

Et que dans le cadre de ces pressions, on s'assure que le CCA et les autres groupes de femmes seront consultés sur une base permanente quant aux moyens de mettre en application et de faire respecter ces recommandations prioritaires.

**«SOMMET
ECONOMIQUE»**
E^{des}
FEMMES
CANADIENNES

COMITE CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
40, St-Clair est, Suite 306, Toronto, Ontario M4T 1M9 (416) 922-3246

ASSEMBLEE ANNUELLE 1985

RESOLUTIONS ADOPTEES

	<u>PAGE</u>
SERVICES DE GARDERIES	1
EGALITE DANS L'EMPLOI	1
POLITIQUE FISCALE	2
MEDIAS	2
ENERGIE NUCLEAIRE, PAIX ET DESARMEMENT	3
REPRESENTATION REGIONALE	4
RISQUES POUR LA CAPACITE DE REPRODUCTION EN MILIEU DE TRAVAIL	4
ORIENTATION SEXUELLE	6
PRESTATIONS DE MATERNITE	6
MORATOIRE SOVIETIQUE SUR LE DEPLOIEMENT DES MISSILES	7
UNE SOLUTION ECONOMIQUE DE RECHANGE POUR LES FEMMES	7
CAMP DE LA PAIX	7
EMPLOI	8
FEMMES AUTOCHTONES	9
PROSTITUTION	10
AVORTEMENT	10
FORMATION PROFESSIONNELLE	11
CHARTRE DES DROITS	11
GREVE DES EMPLOYE-E-S D'AIR CANADA	12
NICARAGUA	12
HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL	12
AGRESSIONS SEXUELLES	13
MAISON DE TRANSITION	14